

KIMOCE
Société anonyme
au capital de 305 000 Euros
Siège social : 68200 MULHOUSE
26, rue Victor Schoelcher
382 863 710 R.C.S. MULHOUSE

Assemblée générale ordinaire annuelle
du 18 janvier 2008

Rapport du Président du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

Pour la première partie de ce rapport relative au fonctionnement du conseil d'administration, en tant que Président de cet organe collégial, j'ai disposé des informations et documents nécessaires pour son élaboration.

S'agissant de la partie du rapport consacrée au contrôle interne, ma fonction de Directeur Général m'a permis d'accéder aux documents et de procéder auprès des services concernés aux investigations nécessaires pour vous rendre compte et, comme Président, j'ai consulté le conseil d'administration.

* *
*

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Composition du conseil d'administration

Votre conseil d'administration est composé de trois membres.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Patrick HETT :

- Fonction principale exercée dans la société : Président Directeur Général

- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- . Gérant de la SCI ALIZEE

- . Gérant de la SCI PACIFIC

- Madame Geneviève HETT :

- Fonction principale exercée dans la société : Administrateur

- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- . Présidente Directeur Général de la société GRILLAGES HETT

- . Administrateur de la société GAMECA

- Monsieur Moreno RAGAGNIN :

- Fonction principale exercée dans la société : Administrateur – Directeur Général Délégué
– Directeur Technique

- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- . Néant

Il est précisé que le nombre d'actions devant être détenues par chaque administrateur est fixé à un. Tous les administrateurs sont propriétaires d'un nombre d'actions au moins égal à ce minimum.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni quatre fois, à savoir le 27 novembre 2006, le 19 janvier 2007, le 15 mai 2007 et le 28 septembre 2007.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents auxdites réunions.

1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués par lettre simple.

Conformément à l'article L 823-17 du Code de Commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil qui a arrêté les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social.

1.6. Comités spécialisés

Aucun comité spécialisé n'a été mis en place à ce jour.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des conseils d'administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

* *
*

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1. Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actions de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation des méthodologies suivantes :

2.2. Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne est assuré par :

- un système comptable interne, tenu par Madame Delphine GERMAIN, qui procède aux opérations de saisies sur la base des pièces comptables et des mouvements financiers
- l'intervention du Cabinet d'Expertise-Comptable KAPPA CONSULTANTS, avec pour mission la reprise des saisies de Madame Delphine GERMAIN, sur support informatique, puis la révision des comptes, les écritures d'inventaire et l'élaboration du bilan ; l'établissement des paies et des charges sociales est également effectué par le Cabinet d'Expertise-Comptable KAPPA CONSULTANTS.

2.3. Mise en œuvre du contrôle interne

La supervision du contrôle interne est effectuée directement par le Directeur Général.

2.4. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la direction générale qui en confie l'exécution au service comptable et en contrôle l'application. La révision comptable est effectuée par le Cabinet d'Expertise-Comptable KAPPA CONSULTANTS.

2.5. Appréciation par le Président du conseil d'administration des mesures mises en place

Le Président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

* *

*

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

* *
*

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport fera l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes joint au rapport général sur la partie du présent rapport consacrée aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le Président du conseil d'administration

